



ENGAGEMENT

pour la protection et l'amélioration de
la qualité de l'eau du bassin versant
de la rivière du Nord

NOUS, maires, mairesses, conseillers et conseillères des municipalités du bassin versant de la rivière du Nord,

joignons nos voix pour nous engager envers la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau de notre territoire, consolidant ainsi notre souhait d'agir de manière ambitieuse à la poursuite de cet objectif commun.



CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un accès à une eau de qualité pour les générations actuelles et futures.

CONSIDÉRANT que la qualité de l'eau favorise le maintien d'une biodiversité saine et permet de rendre de nombreux services écologiques aux communautés.

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des actions qui ne visent pas uniquement la rivière du Nord, mais plutôt la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

CONSIDÉRANT les actions que nous avons déjà entreprises et que nous sommes présentement à réaliser.

CONSIDÉRANT que les engagements seront respectés en cohérence avec la capacité d'action des municipalités signataires.

CONSIDÉRANT le souhait d'assurer la pérennité de la présente déclaration au-delà des mandats de quatre ans des élections.

Nous prenons l'engagement

01

D'améliorer de manière significative, et en relation avec les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la gestion des eaux usées dans les domaines suivants :

- Diminuer les débordements/dérivations/surverses,
- Éliminer le plus possible les raccordements inversés,
- Réduire les apports en eaux parasites,
- Réduire, lorsque possible, les réseaux unitaires,
- Éliminer au maximum les blocages et refoulements d'égouts,
- Respecter les normes à l'effluent,
- Favoriser la réduction des sources de pollution à l'émissaire.

02

D'optimiser collectivement la gestion des eaux de ruissellement afin de diminuer leur impact.

03

De réduire l'utilisation et le gaspillage de l'eau, qu'elle provienne des rivières, des puits individuels, des aqueducs ou autres.

04

De viser la conformité des installations septiques.

05

D'élaborer une stratégie collective de mise en valeur écorécréative de la rivière du Nord et de son bassin versant en collaboration avec les parties prenantes locales et régionales.



Suite des engagements

06

D'acquérir, colliger, mettre à jour et partager les données et connaissances nécessaires pour obtenir un portrait clair de la qualité de l'eau du bassin versant, de concert avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans les limites des informations disponibles.

07

De renforcer la solidarité entre l'amont et l'aval et le concept de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

08

De mutualiser nos ressources et expertises entre municipalités pour faciliter la mise en œuvre des actions contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau.

09

D'entreprendre des actions visant la protection des milieux humides et hydriques.

10

De soutenir nos acteurs locaux et régionaux, notamment les agriculteurs, dans l'amélioration de leurs pratiques, et à les inclure pour faire partie de la solution.

11

D'adopter, d'ici le 31 décembre 2025, un plan d'action visant l'atteinte des objectifs de cette déclaration.

